



EXCÉDENTS CAMIEG : HOLD-UP EN BANDE ORGANISÉE

Lors de la rencontre avec la Direction de la Sécurité sociale ce 9 juin, l'annonce a été faite : « Les Électriciens et Gaziers doivent faire preuve de solidarité en cette période de crise sanitaire par la donation d'excédents de leur caisse d'assurance maladie ».

Le montant de la ponction n'est pas connu à ce jour et nous sera dévoilé prochainement, mais **il est à craindre que celui-ci soit conséquent.**

Pour notre délégation, profiter de la crise sanitaire afin de trouver la manipulation pour **spolier les excédents de notre caisse est inacceptable.**

Les excédents cumulés à ce jour sont de plus de 400 millions d'euros (127 millions section actifs et 277 millions section retraités).

En 2014, la ponction de 176 millions d'euros a déjà été effectuée sur les excédents de la section des actifs. À cette époque déjà les pouvoirs publics l'avaient effectuée sous couvert de solidarité avec le régime général.

Nous avons condamné cette ponction que nous avons apprise non pas par le gouvernement, mais par la diffusion du Projet de Loi de Financement de la Sécurité sociale (PLFSS), à l'automne 2013, pour mise en place au 1^{er} janvier 2014.

Lors des débats parlementaires, un amendement pointant le fait que **cette ponction était illégale, car elle concernait**

des cotisations salariés, avait été rejeté. Le gouvernement s'était pressé de répondre que cette somme équivalait à 65 % des excédents des actifs, taux correspondant à la participation des employeurs sur la cotisation globale des actifs.

Ce prélèvement devait être exceptionnel... l'actualité banalise l'exception. FO dit stoppe à l'opportunisme législatif dont font preuve les pouvoirs publics en cette période de crise sanitaire.

Pour FO, la situation excédentaire de notre régime spécial maladie est de la **responsabilité du ministère qui n'a rien fait depuis la création de la caisse en 2007** afin que celle-ci soit, comme doivent l'être les organismes sociaux, à l'équilibre. Ce n'est **pas faute de l'avoir alerté à maintes reprises**, dès lors, il ne peut se prévaloir de sa propre turpitude !

Nos interlocuteurs souhaiteraient qu'on se réjouisse de leur accord sur l'amélioration des remboursements optique et de la baisse des cotisations de 5 %. Pour notre délégation, il n'en est rien !

FO défendra les assurés des IEG qui n'ont pas à entendre des propos culpabilisants sur un quelconque manquement de solidarité. Ils n'ont pas à démontrer l'intérêt qu'ils portent quotidiennement, et dans les moments de crise, à leurs compatriotes. Pour FO, cela frôle la diffamation.

Les cotisations appartiennent aux cotisants !